



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2019-099

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## DDFIP

32-2019-09-01-002 - delegation PCRP 2019-09 (3 pages)	Page 3
32-2019-09-01-004 - delegation PTGC 2019-09 (3 pages)	Page 7
32-2019-09-01-005 - Délégation Trésorerie de PLAISANCE 2019 - 09 (1 page)	Page 11
32-2019-09-01-003 - delegations SIP AUCH 2019-09 (6 pages)	Page 13

DDFIP

32-2019-09-01-002

delegation PCRP 2019-09

*delegation PCRP 2019-09*



Direction Générale des Finances Publiques  
Direction Départementale des Finances Publiques du GERS  
2 Place Jean DAVID, CS 80302  
32 007 AUCH

### Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de Contrôle de Revenus/Patrimoine

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BOUE Hélène	LABAT Pascale DUHAMEL Michel	SABATHIER Martine
-------------	---------------------------------	-------------------

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

BOUE Hélène	LABAT Pascale DUHAMEL Michel	SABATHIER Martine
-------------	---------------------------------	-------------------

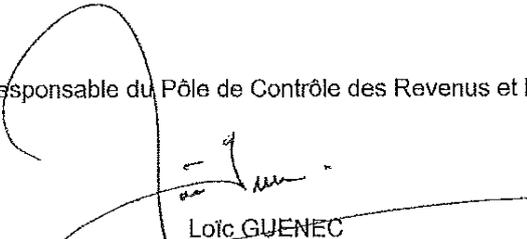
Cette délégation pourra s'exercer à l'exception des impositions faisant suite à contrôle sur pièces.

#### Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A AUCH, le 01/09/2019

Le responsable du Pôle de Contrôle des Revenus et Patrimoine,



Loïc GUENEC  
Inspecteur Principal des finances publiques

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



# DELEGATIONS DE SIGNATURE

## LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)  
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M. Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

### Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine

MME LABAT Pascale	Inspectrice des finances publiques	01/09/2019	M DUHAMEL Michel	Inspecteur des finances publiques	01/09/2019
Mme BOUE Hélène	Inspectrice des finances publiques	01/09/2019	M Loïc GUENEC	Inspecteur Principal des finances publiques	01/09/2019
MME SABATHIER Martine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2019			

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE : 1er septembre 2019

Le responsable du Pôle de Contrôle des Revenus et Patrimoine

Loïc GUENEC

Inspecteur Principal des finances publiques

MINISTÈRE DE L’ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2019-09-01-004

delegation PTGC 2019-09

*delegation PTGC 2019-09*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS  
2 Place Jean DAVID  
BP 80302  
32007 AUCH CEDEX

### Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

**Article 1** -Délégation de signature est donnée par le chargé de mission au PTGC du Gers, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des Finances Publiques dont le nom suit :

- **M Eric TAUZIN**

**Article 2** - Délégation de signature est donnée par le chargé de mission au PTGC du Gers, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000€, au contrôleur des finances publiques dont le nom suit :

- **M Stéphane FAURE**

**Article 3** - Délégation de signature est donnée par le chargé de mission au PTGC du Gers, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 2 000 euros, aux agents administratifs des finances publiques dont les noms suivent :

- M Willy MARCON

- Mme Marie-Chantal MENDOUSSE

Toutefois, pour tous les agents, inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

**Article 4** – En cas d'absence du chargé de mission au PTGC du Gers, délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables, à M Eric TAUZIN, Inspecteur des Finances Publiques.

**Article 5**– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01/09/2019

Le chargé de missions au Pôle Topographique de Gestion  
cadastrale du Gers  
Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques

Jean-Yves BETHENCOURT

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



# DELEGATIONS DE SIGNATURE

## LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)  
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

### POLE TOPOGRAPHIQUE DE GESTION CADASTRALE DU GERS

M TAUZIN Eric	Inspecteur des finances publiques	01/09/2019
M FAURE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	01/09/2019
M MARCON Willy	Agente des finances publiques	01/09/2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/09/2019  
Chargé de Missions au Pôle Topographique de Gestion Cadastre du Gers

Jean-Yves BETHENCOURT  
Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2019-09-01-005

Délégation Trésorerie de PLAISANCE 2019 - 09

*Délégation Trésorerie de PLAISANCE*

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE PLAISANCE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **PLAISANCE**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> Adjoint.**

Délégation de signature est donnée à Jean-Emmanuel EGLIN, Inspecteur, adjoint au comptable chargé de la trésorerie, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 Autres agents.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Catherine JUNCA Sylvie LABORDE Annie VIGNAUX	Contrôleur	200 €	4 mois	5.000 €
Chantal DARNE	Agent administratif	200€	4 mois	5.000 €

**Article 3 Publication.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du **GERS**.

A **Plaisance**, le **1<sup>er</sup> septembre 2019**

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

**Edith BABOU**  
Inspecteur Divisionnaire

**TRESORERIE PLAISANCE-AIGNAN**  
2, rue de l'Adour  
32160 PLAISANCE  
Tél. : 05.62.69.14.20

DDFIP

32-2019-09-01-003

delegations SIP AUCH 2019-09

*delegation SIP AUCH 2019-09*



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS  
2 Place Jean DAVID  
BP 80302  
32007 AUCH CEDEX

### Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,  
Vu le code général des Impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

**Article 1** -Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 60 000€, à l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques dont le nom suit :

- Mme Valérie MASSE

**Article 2** -Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000€, aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- Mme Lucie DELMON
- M Franck PIANEGONDA

**Article 3** - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000€, aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- |                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| - Mme Sylvie LEBEAU      | - M Christophe BARBE    |
| - Mme Véronique LARTIGUE | - Mme Marie BLANCHARD   |
| - Mme Chantal FILLLOL    | - Mme Martine LE BILLAN |
| - Mme Anne PONTONI       | - Mme Valérie BEAUJEAN  |

**Article 4** - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 2 000 euros, aux agents administratifs des finances publiques dont les noms suivent :

- Mme Jocelyne BARO
- Mme Sandrine DEGANO
- Mme Katel DURAND
- Mme Patricia PIERROT
- Mme Laura PASINI
- Mme Caroline BENAZETH
- Mme Patricia JEANNY
- Mme Sarah SIRVEN
- Mme Sophie PAYOL
- Mme Tabatha CENTENO
- Mme Brigitte DALMAS
- Mme Cristel ROBIN
- Mme Christelle GUGLIELMET

Toutefois, pour tous les agents, inspecteur divisionnaire, inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

**Article 5** – En cas d'absence du responsable du SIP, délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables, à Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, Madame Lucie DELMON, Inspectrice des Finances Publiques et M Franck PIANEGONDA, Inspecteur des Finances Publiques.

**Article 6**– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01/09/2019

Le Comptable,  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH

Jean-Yves BETHENCOURT

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

## Arrêté portant délégation de signature

Le Comptable du service des impôts des particuliers d'AUCH (32),

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L.257 A ;

Arrête :

### Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
MASSE Valérie	Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques	60 000 €	24 mois	60 000 €
PIANEGONDA Franck	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	12 mois	15 000 €
DELMON Lucie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	12 mois	15 000 €
COSTESSEQUE Jean-Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	8 mois	10 000 €
CHAZERAULT François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	8 mois	10 000 €
DESVE William	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	8 mois	10 000 €
LE BILLAN Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	8 mois	10 000 €
BEAUJEAN Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	8 mois	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SALANDINI Kévin	Agente des finances publiques	3 000 €	3 mois	3 000 €
PIERROT Patricia	Agente des finances publiques	3 000 €	3 mois	3 000 €
CHAPLAIN Laetitia	Agente des finances publiques	3 000 €	3 mois	3 000 €

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BARBE Christophe	Contrôleur des finances publiques	3 mois	3 000 €
LARTIGUE Véronique	Contrôleuse des finances publiques	3 mois	3 000 €
LEBEAU Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	3 mois	3 000 €
PUJOL Anne	Contrôleuse des finances publiques	3 mois	3 000 €
FILLOL Chantal	Contrôleuse des finances publiques	3 mois	3 000 €
BLANCHARD Marie	Contrôleuse des finances publiques	3 mois	3 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du GERS.

A AUCH, le 01/09/2019

Le Comptable,

Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH

Jean-Yves BETHENCOURT



# DELEGATIONS DE SIGNATURE

## LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)  
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

### SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE AUCH

Mme MASSE Valérie	Inspectrice finances publiques	Divisionnaire des finances publiques	des 01/09/2018	MME LE BILLAN Martine	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2019
M PIANEGONDA Franck	Inspecteur des finances publiques	des finances publiques	01/09/2018	MME BEAUJEUAN Valérie	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2019
Mme DELMON Lucie	Inspectrice des finances publiques	des finances publiques	01/09/2016			
MME LEBEAU Sylvie	Contrôleuse principale des finances publiques	des finances publiques	06/02/2014			
M BARBE Christophe	Contrôleur des finances publiques	des finances publiques	01/03/2016			
MME FILLOL Chantal	Contrôleuse des finances publiques	des finances publiques	01/09/2018			
MME BLANCHARD Marie	Contrôleuse des finances publiques	des finances publiques	01/09/2015			
MME LARTIGUE Véronique	Contrôleuse des finances publiques	des finances publiques	06/02/2014			
MME LE BILLAN Martine	Contrôleuse des finances publiques	des finances publiques	06/02/2014			
MME PUJOL Anne	Contrôleuse des finances publiques	des finances publiques	01/09/2019			

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/09/2019  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH

Jean-Yves BETHENCOURT

Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



# DELEGATIONS DE SIGNATURE

## LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)  
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

### SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE AUCH

MME BARO Jocelyne	Agente des finances publiques	06/02/2014	MME DEGANO Sandrine	Agente des finances publiques	06/02/2014
MME BENAZETH Caroline	Agente des finances publiques	01/09/2018	Mme DALMAS Brigitte	Agente des finances publiques	01/09/2016
MME PIERROT Patricia	Agente des finances publiques	01/09/2015	Mme PAYOL Sophie	Agente des finances publiques	01/09/2017
MME PASINI Laura	Agente des finances publiques	01/09/2018	Mme GUGLIEMET Christelle	Agent des finances publiques	01/09/2019
M SIRVEN Sarah	Agente des finances publiques	01/09/2018	Mme ROBIN Christel	Agente des finances publiques	01/09/2019
MME JEANNY Patricia	Agente des finances publiques	06/02/2014			
MME DURAND Katei	Agente des finances publiques	01/09/2018			
MME CENTENO Tabatha	Agente des finances publiques	01/09/2018			

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 04/09/2019  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH

Jean-Yves BETHENCOURT  
Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS